

Parution au Journal Officiel du 2 mars 1958

Quatre-vingt-dixième année. — N° 52.

Le Numéro : 20 francs.

Dimanche 2 Mars 1958.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

2228

JOURNAL OFFICIEL DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

2 Mars 1958

10 février 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Vervins. **Musique municipale de Sains-Richaumont.** But : instruire et distraire les jeunes gens. Siège social : mairie de Sains-Richaumont (Aisne).

10 février 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Condom. **Société de chasse Les Chasseurs de Pergain-Taillac.** But : protection du gibier et répression du braconnage. Siège social : mairie de Pergain-Taillac (Gers).

10 février 1958. Déclaration à la préfecture de l'Aube. **Foyer Beurnonville.** But : cantine interadministrative (servir des repas à tous les fonctionnaires et parafonctionnaires de l'agglomération troyenne). Siège social : caserne Beurnonville, Troyes.

11 février 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Cherbourg. **Comité artistique de la coiffure de la Manche.** But : grouper des professionnels en vue d'unir leurs efforts et leurs techniques pour orienter les coiffeurs vers le goût artistique. Siège social : 51, rue Asselin, Cherbourg (Manche).

12 février 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Gourdon. **Amicale laïque de Lamothe-Timbergues.** But : défendre l'école laïque ; établir un lien entre les familles et l'école afin de permettre à celle-ci de remplir pleinement sa mission ; prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire et la formation civique et physique des jeunes gens et adultes. Siège social : école des garçons de

21 février 1958. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **Société du sou des écoles laïques.** But : favoriser le développement de l'enseignement primaire en fournissant à tous les élèves les objets nécessaires selon les ressources. Siège social : mairie de Saint-Clair-de-la-Tour (Isère).

24 février 1958. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Cercle des élèves de l'école supérieure d'agriculture africaine.** But : resserrer les liens d'amitié entre les étudiants de l'école ; venir en aide moralement aux élèves de l'école ; faciliter et agrémenter la vie matérielle des étudiants pendant leur séjour à l'école. Siège social : école supérieure d'agriculture africaine, Maison-Carrée.

24 février 1958. Déclaration à la préfecture d'Alger. **Club sportif douanier.** But : pratique des sports. Siège social : caserne des douanes, rue Berthezène, Alger.

24 février 1958. Déclaration à la préfecture de Mézières. **Club bouliste de Thilay : Le Gayot.** But : jeu de boules et jeu de quilles. Siège social : salle Duplat, rue de la Naux, Thilay.

24 février 1958. Déclaration à la préfecture de la Loire. **Association des parents d'élèves du collège national technique de garçons et centre d'apprentissage annexe de Firminy.** But : collaboration entre parents et élèves et études de tous les problèmes scolaires. Siège social : 2, rue de l'École Pratique, Firminy.